



ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE MARDI 13 JUIN 2023 À 18H30, À LA SALLE J.-MAURICE PROULX

PROCÈS-VERBAL

SONT PRÉSENT(E)S :

Bourget, Patrick
Caron, Jean
Daigle, Denis
Doyon, Mireille
Lafrenière, Edith

Noël, Gaétan
Patterson, Guy
Rancourt, Suzanne
Samson, Raphaël
Tremblay, Isabelle

SONT ABSENT(E)S :

Beaulieu, Julie
Blouin, Chrystian*
Daigle, Jennifer*
Fortin, Christopher

Lemieux, Geneviève*
Lévesque, Christine
Marcotte, Caroline*
Sirois, Christopher*

* Absence annoncée

INVITÉ(E)S :

Boucher, Caroline – Directrice adjointe des études
Brasset, Serge – Accompagnateur désigné par le Ministère
Drouin, François – Directeur de TransBiotech (zoom)
Ferland, Marie-Claude – Directrice des services administratifs
Martin, Jean-Denis – Directeur du Centre de robotique et de vision industrielles (CRVI)

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Constatation de la régularité de l'assemblée et mot de bienvenue
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 25 avril 2023
- 4.0 Affaires découlant du procès-verbal de la séance du 25 avril 2023
- 5.0 Informations en rafale
- 6.0 Rapport de la Direction générale
- 7.0 Dissolution de la Corporation Les Faucons du Cégep de Lévis inc.
- 8.0 Rapport de la Présidence
- 9.0 Mandat de l'accompagnateur désigné par le Ministère – État de situation
- 10.0 Budget de fonctionnement 2023-2024
- 11.0 Budget des investissements 2023-2024
- 12.0 Conventions de gestion entre le cégep et ses CCTT (CRVI et TransBiotech)

- 13.0 Politique institutionnelle de la recherche
- 14.0 Programmation institutionnelle
- 15.0 Suspension des admissions pour le programme de Bureautique
- 16.0 Évaluation du fonctionnement du conseil
- 17.0 Conseil d'administration 2023-2024
 - 17.1 Calendrier des séances
 - 17.2 Projet de plan de travail
- 18.0 Élections de membres pour 2023-2024
 - 18.1 Présidence et vice-présidence
 - 18.2 Comité exécutif
 - 18.3 Comité d'audit
 - 18.4 Comité des ressources humaines
 - 18.5 Comité de gouvernance et d'éthique
- 19.0 Rapport des comités
 - 19.1 Commission des études
 - 19.2 Comité exécutif
 - 19.3 Comité d'audit
 - 19.4 Comité des ressources humaines
 - 19.5 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 19.6 Comité ad hoc du plan stratégique
 - 19.7 Décisions prises par le dirigeant d'organisme
- 20.0 Prochaine rencontre
- 21.0 Levée de la rencontre

1.0 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

La présidente souhaite la bienvenue aux membres, confirme le quorum ainsi que la régularité de l'assemblée.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jean Caron, appuyé par Mme Suzanne Rancourt et résolu à l'unanimité

QUE - l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 AVRIL 2023

Il est proposé par M. Gaétan Noël, appuyé par Mme Mireille Doyon et résolu à l'unanimité

QUE - le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 avril 2023 soit adopté avec les modifications suivantes :

- Point 8.0 Présentation étudiante – Cinéphilo (première phrase du premier paragraphe) : remplacement de « activité optionnelle » par « activité pédagogique ».
- Point 9.0 Présentation par la Fondation (première phrase du quatrième paragraphe) : remplacement de « a permis » par « a facilité ».

4.0 AFFAIRES DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 AVRIL 2023

En complément d'information à la fiche déposée, la directrice des études dresse l'état de situation ~~encourant~~ entourant la demande d'autorisation pour la délocalisation du programme *Illustration-dessin animée / voie de sortie Illustration* (point 16.0). Elle mentionne que le dossier en est à l'étape de signature par le Ministère et que, par conséquent, le cégep devrait recevoir la lettre de confirmation sous peu. Ce nouveau programme sera annoncé dans la prochaine édition du prospectus.

Des échanges ont lieu sur :

- le projet lié à l'agriculture (terres des Sœurs de la Charité) pour lequel il est rappelé la participation du cégep pour alimenter la réflexion et pour affirmer sa présence dans le milieu ;
- le plan stratégique qui fera l'objet d'un calendrier en vue de son adoption, laquelle a été reportée à l'automne. Il est confirmé une séquence similaire de rencontres à ce qui était prévu en juin, soit une présentation au comité ad hoc, à la Commission des études et au conseil d'administration.

5.0 INFORMATIONS EN RAFALE

Le directeur général et la directrice des études communiquent quelques éléments d'information en lien avec :

- le Gala reconnaissance qui a eu lieu le 26 avril, lequel souligne l'engagement, le leadership et l'excellence des étudiants du cégep. Plus de 16 000\$ en bourses et en prix ont été remis. Il est souligné les distinctions d'une étudiante en *Gestion de commerces*, Mme Marianne Mercier, laquelle a reçu une bourse de 100 000\$ de la Fondation Schulich et qui est l'une des trois finalistes au Gala Forces Avenir dans la catégorie « Économie sociale, entrepreneuriat et affaires » ;
- le Gala du mérite sportif qui s'est tenu le 3 mai dernier et qui a permis d'honorer les réalisations individuelles et d'équipes des 270 étudiants-athlètes des Faucons. Il est souligné la reconnaissance de Valérie Chouinard-Morin, technicienne en loisirs au Service des sports pendant 10 ans, laquelle a reçu le Prix Marcel Martin, et ce, pour sa contribution à faire évoluer l'activité physique et sportive au cégep. Elle est maintenant conseillère au Service d'animation socioculturelle ;

- les trois prix littéraires remportés par Mme Sophie Lafrenière, étudiante en *Sciences humaines et Langues*, pour ses textes de poésie ;
- l'accueil, en mai dernier, d'étudiants africains à l'AEC *Intégration à la profession infirmière au Québec - Recrutement international* ;
- l'édition du 29 mai du *Bulletin du personnel*, lequel met en évidence les réalisations du personnel ;
- l'activité reconnaissance du personnel qui a eu lieu le 31 mai dernier, durant laquelle 99 personnes ont été honorées pour leurs années de service ou leur départ à la retraite. Plus de 190 employé(e)s étaient présent(e)s au souper ;
- les projets pédagogiques de fin de programme (vernissage en Architecture, exposition des finissants en Arts visuels, etc.) ;
- le colloque de l'Association québécoise de pédagogie collégiale (AQPC) qui a eu lieu du 7 au 9 juin à Rivière-du-Loup, regroupant 1 400 participants. Il est souligné la mention d'honneur attribuée à Mme Joannie Tremblay, professeure du département de Biologie et biotechnologies. Mme Tremblay animait un atelier avec un professeur de philosophie, soit M. Benoît D'Amours. Un autre atelier était présenté par le Cégep de Lévis, soit par Mme Audrey Auclair et Mme Marie-Noëlle Corriveau-Tendland, conseillères pédagogiques;
- le programme *Sciences, informatique et mathématique* pour lequel le cégep a reçu l'autorisation permanente du Ministère d'offrir le programme à compter de 2023-2024 **2024-2025** ;
- le colloque de l'Association collégiale des biotechnologies qui a eu lieu au cégep les 1 et 2 juin et qui a accueilli environ 70 personnes;
- l'éloge qu'a reçu un professeur de mathématiques, M. Steve Fortin, dans le cadre d'un programme de reconnaissance « Tag ton prof ! » ;
- l'accueil du Grand Défi Pierre Lavoie, au cégep, pour l'une des étapes du 1000 km, le 9 juin ;
- le lancement de la vitrine technologique qui a eu lieu le 8 juin au campus de St-Romuald, et ce, en présence de plusieurs ministres ainsi que des maires de Québec et de Lévis. Le nouveau directeur du Centre de robotique et de vision industrielles (CRVI), M. Jean-Denis Martin, est invité à se joindre à l'assemblée pour expliquer en quoi consiste cette vitrine qui est un laboratoire de robotique mobile collaborative et d'intelligence artificielle. M. Martin étant entré en fonction dernièrement, il se présente en faisant part de son parcours professionnel et de sa vision pour faire connaître davantage le CRVI et le Cégep de Lévis.

Le directeur général invite les membres du conseil à consulter les actualités du site web pour de plus amples détails sur les différentes activités.

6.0 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Ce sujet a été traité à l'intérieur du point 5.0.

7.0 DISSOLUTION DE LA CORPORATION LES FAUCONS DU CÉGEP DE LÉVIS INC.

Le directeur général rappelle l'entité apparentée au cégep pour soutenir ses équipes sportives, et ce, depuis une quarantaine d'années, soit la Corporation des Faucons. Il mentionne que celle-ci avait été créée, à ce moment, dans le cadre de l'arrivée d'une équipe masculine de hockey au cégep et souligne qu'une des sources importantes de financement, durant plusieurs années, provenait de la Maison du bingo de Lévis, laquelle a cessé ses activités.

Le 29 mai dernier, le conseil d'administration de la Corporation Les Faucons de Lévis inc. a adopté une résolution relative à la dissolution de celle-ci. Le directeur général explique le processus de cette opération et précise que la mission de la Corporation se poursuivra à l'intérieur de la Fondation qui possède déjà un fonds Faucons dans lequel sera versé le solde des sommes de la Corporation. Il est confirmé que la gestion de ce fonds est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fondation.

8.0 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

La présidente du conseil fait état de quelques correspondances reçues du Ministère en lien avec l'autorisation à offrir le programme *Sciences, informatique et mathématique* et la confirmation de diverses allocations. Quant au Plan stratégique 2023-2027 du ministère de l'Enseignement supérieur et des règles budgétaires des cégeps 2023-2024, ces documents seront déposés dans le portail du conseil.

Parmi les activités auxquelles elle a participé, elle mentionne le Gala reconnaissance des étudiant(e)s (1^{re} partie) et le lancement de la Vitrine technologique dont elle souligne la grande visibilité du cégep qui devient un incontournable.

9.0 MANDAT DE L'ACCOMPAGNATEUR DÉSIGNÉ PAR LE MINISTÈRE – ÉTAT DE SITUATION

Invité à se joindre à l'assemblée, M. Serge Brassat rappelle que son mandat d'accompagnement vient à échéance le 30 juin prochain, lequel avait été prolongé pour s'assurer de la mise en œuvre du *Règlement de régie interne* qui est entré en vigueur en juin 2022. Il fait état des éléments que lui a confiés le Ministère dans la deuxième partie de son mandat, soit :

- d'accompagner le cégep dans les modifications des règlements et politiques découlant du nouveau *Règlement de régie interne* soit, notamment, le *Règlement sur la gestion financière* et la *Politique de gestion des ressources humaines* qui ont été adoptés en

cours d'année. Quant aux politiques relatives à la dotation (acquisition du personnel), à la gestion du personnel cadre, au renouvellement de mandat du directeur général et du directeur des études et de celle visant à contrer le harcèlement, les textes rédigés seront soumis aux instances appropriées en vue de leur adoption par le conseil en 2023-2024. Il est aussi noté l'adoption du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs* qui a été révisé, puis adopté en avril 2023;

- d'assister aux séances du conseil afin d'en suivre le fonctionnement et l'application des nouvelles règles de procédure. Conformément à la dernière évaluation du fonctionnement du conseil, il est constaté une nette amélioration de l'ambiance et de l'efficacité du conseil;
- de s'assurer de la poursuite de l'évaluation annuelle du conseil et de la mise en œuvre des recommandations. Trois exercices d'évaluation du fonctionnement du conseil ont été réalisés, ce qui a mené à des recommandations pour lesquelles des actions ont été mises en place visant l'amélioration de la communication et des informations nécessaires pour un(e) administrateur(trice) (mise en place du portail), la formation des membres et l'organisation d'activités pour mieux se connaître;
- de participer et contribuer aux activités de formation à titre d'expert conseil en gouvernance. Il est rappelé les formations portant sur la planification stratégique et la gouvernance, la structure organisationnelle des cégeps, la gouvernance des cégeps, en plus de celle sur le *Règlement de régie interne*;
- d'accompagner le conseil dans la mise en œuvre de ses comités statutaires dont les mandats sont décrits dans le *Règlement de régie interne*. Il fait mention de sa participation aux rencontres et à l'élaboration des cadres de référence;
- de guider le cégep dans la détermination des processus d'évaluation du plan stratégique actuel et de l'élaboration du prochain, et ce, en conformité avec l'esprit du préambule du *Règlement de régie interne*.

M. Brasset remercie les membres du conseil pour leur confiance et leur collaboration ainsi que la direction pour son ouverture et son écoute. Il exprime sa reconnaissance à la secrétaire générale pour tous les efforts déployés afin de mettre en application les recommandations qui sont ressorties des évaluations du fonctionnement du conseil. Le directeur général adresse un mot de remerciement à M. Brasset pour son rôle d'accompagnateur qui a été fort apprécié.

10.0 BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023-2024

Invitée à se joindre à l'assemblée, la directrice des services administratifs mentionne que la proposition soumise a été présentée au comité d'audit du 5 juin, lequel recommande au conseil d'administration son adoption. Un budget équilibré s'élevant à 49,7 M\$ est soumis.

Parmi les faits saillants de sa présentation, elle fait mention :

- de la hausse de 3.3% de l'enveloppe budgétaire du réseau collégial pour 2023-2024 par rapport à 2022-2023;
- des objectifs visés par le gouvernement dans ses priorités budgétaires 2023-2024;
- des résultats anticipés au 30 juin 2024 comparativement à ceux de la présente année, et ce, pour l'enseignement régulier, les activités auxiliaires et la formation continue;
- des variations prévues au terme de l'année 2023-2024, par rapport à 2022-2023, pour ce qui est des résultats :
 - de la formation continue (fonctionnement et formation);
 - des activités auxiliaires (stationnements, résidences, auditorium et centre sportif);
- des écarts de revenus provenant du Ministère par rapport à l'année 2022-2023 à l'intérieur du modèle de financement FABRES et les variations significatives de revenus d'autres sources;
- des dépenses prévues en 2023-2024 comparativement à celles de l'année en cours en ce qui a trait aux salaires ainsi qu'aux « autres dépenses » et pour lesquelles il est souligné les principales variations.

Résolution CA-3538

CONSIDÉRANT - l'article 26.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* demandant au cégep d'adopter et de transmettre à la ministre son budget de fonctionnement;

CONSIDÉRANT - les paramètres budgétaires de l'allocation 2023-2024 confirmés par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) le 28 avril 2023;

CONSIDÉRANT - les priorités institutionnelles et le plan stratégique du cégep;

CONSIDÉRANT - le dossier de présentation du budget de fonctionnement 2023-2024 faisant état d'un budget équilibré;

CONSIDÉRANT - la recommandation favorable du comité d'audit;

Il est proposé par M. Gaétan Noël, appuyé par Mme Mireille Doyon et résolu à l'unanimité

QUE - le conseil d'administration adopte le budget de fonctionnement 2023-2024.

11.0 BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2023-2024

La directrice des services administratifs mentionne que cette proposition budgétaire a également été soumise au comité d'audit du 5 juin dernier, lequel recommande au conseil son adoption.

Elle rappelle que les investissements ont fait l'objet d'une révision en cours d'année et qu'une résolution a été adoptée par le conseil, lors de sa séance d'avril, en lien avec le budget révisé.

En ce qui a trait aux sources de financement, elle explique en quoi consistent les allocations liées au parc mobilier et celles relevant du parc immobilier. À ces enveloppes budgétaires octroyées par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), elle fait état des autres aides financières qui peuvent s'ajouter. Il est précisé que les projets soumis, à la suite d'un appel de projets dans le cadre de l'élaboration du Plan québécois des infrastructures (PQI) et qui demeurent en attente d'approbation, ne sont pas considérés dans les priorités des investissements 2023-2024.

Elle mentionne qu'une nouvelle méthode de calcul est appliquée par le Ministère, de façon graduelle, pour l'attribution des allocations. Puisque le cégep a été avisé d'une possible erreur de calcul, ces allocations pourraient varier, le cas échéant.

Elle présente la répartition des allocations en investissement pour le réseau collégial, lesquelles s'élèvent à 166,5 M\$ pour 2023-2024 comparativement à 238 M\$ en 2022-2023. Puisque l'un des grands objectifs du MES vise à résorber le déficit de maintien d'actifs, seule cette enveloppe connaît une hausse, soit de 300%. Le but du Ministère est d'atteindre la proportion de 70% des immeubles en bon état en septembre 2025.

Les principales demandes retenues sont présentées, lesquelles représentent 1 757,3 k\$ pour le parc mobilier et 4 031,5 pour le parc immobilier.

Le directeur général explique le processus d'une demande de financement liée au maintien des actifs dont le délai, pour recevoir la réponse, peut aller jusqu'à un an. Un lien est fait avec le projet de la classe-école à la ferme qui a été soumis l'an dernier et pour lequel le financement accordé n'est pas à la hauteur de la demande.

Il est souligné l'importance d'être prêt à déposer un projet lorsqu'une opportunité de financement se présente.

Des échanges ont lieu sur les investissements requis en lien avec l'implantation du programme *Sciences, informatique et mathématique*.

Résolution CA-3539

CONSIDÉRANT - l'article 26.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* demandant au cégep d'adopter et de transmettre à la ministre son budget d'investissement;

CONSIDÉRANT - les allocations normalisées confirmées par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) le 17 mai 2023;

CONSIDÉRANT - que le budget d'investissement doit être équilibré;

CONSIDÉRANT - les différentes autres sources de financement soutenant les investissements;

CONSIDÉRANT - l'étude du document *Priorités des investissements 2023-2024*;

CONSIDÉRANT - la recommandation favorable du comité d'audit;

Il est proposé par M. Jean Caron, appuyé par M. Denis Daigle et résolu à l'unanimité

QUE - le conseil d'administration adopte le budget d'investissement 2023-2024.

Des félicitations sont adressées à la directrice des services administratifs pour la qualité de sa présentation ainsi qu'aux membres de son équipe qui ont contribué à celle-ci.

12.0 **CONVENTIONS DE GESTION ENTRE LE CÉGEP ET SES CENTRES COLLÉGIAUX DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE (CCTT) - CRVI ET TRANSBIOTECH**

Le directeur général souligne la présence du directeur du CRVI, M. Jean-Denis Martin, ainsi que celle du directeur de TransBiotech, M. François Drouin, lequel s'est joint à distance.

Il mentionne que la révision des conventions a débuté à l'automne dernier et présente les principales modifications par rapport à la version antérieure. Il est précisé que la convention du CRVI est similaire à celle de TransBiotech et que tous les éléments qui sont identifiés dans le *Guide de rédaction pour une entente de gestion des CCTT* ont été intégrés. Des ententes plus spécifiques découlent de ces conventions comme, notamment, celles liées à la gestion des ressources humaines, à la location des locaux et au support informatique.

Il est précisé que le but de cette révision était de rendre les écrits conformes aux actions.

Des remerciements sont adressés à la secrétaire générale qui a chapeauté les travaux.

Résolution CA-3540

CONSIDÉRANT - l'article 17.2 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*;

CONSIDÉRANT - les balises contenues dans le *Guide de rédaction pour une entente de gestion des CCTT* du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Fédération des cégeps;

CONSIDÉRANT - les résolutions adoptées par le conseil d'administration de TransBioTech et celui du CRVI autorisant la signature des nouvelles ententes;

CONSIDÉRANT - la nécessité d'actualiser les ententes puisque celles-ci remontent à plus de dix ans;

CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Isabelle Tremblay, appuyé par M. Patrick Bourget et résolu à l'unanimité

QUE - la présidente du conseil d'administration du cégep et le directeur général soient autorisés à signer les conventions de gestion entre le Cégep de Lévis et le Centre de robotique et de vision industrielles Inc. et avec TransBioTech Centre de recherche et de transfert en biotechnologie.

13.0 POLITIQUE INSTITUTIONNELLE DE LA RECHERCHE

La directrice des études mentionne que le projet de politique soumis, pour adoption, intègre les différents enjeux liés à la recherche. Elle précise que cette politique remplace la *Politique institutionnelle sur la probité intellectuelle* et qu'elle est complémentaire à la *Politique relative à l'utilisation d'animaux à des fins d'enseignement, d'apprentissage et de recherche* ainsi qu'à la *Politique sur la biosécurité*. Elle souligne l'obligation du cégep de respecter les normes des organismes subventionnaires afin d'obtenir des fonds de recherche, d'où l'importance de cette politique actualisée qui répond aux exigences. Elle présente les grandes lignes du projet et fait mention de la création du Bureau de la recherche et de l'innovation afin de soutenir la recherche hors-CCTT. En ce qui a trait à la recherche liée à des êtres humains, elle rappelle les ententes autorisées par le comité exécutif, soit celle avec l'École de technologie supérieure pour l'accès à son comité d'éthique et l'entente de reconnaissance de certification éthique pour le projet de recherche multiétablissements à risque minimal avec des êtres humains.

Résolution CA-3541

CONSIDÉRANT - les obligations liées aux organismes subventionnaires, soit les fonds québécois et canadiens de financement de la recherche;

CONSIDÉRANT - l'article 3.2.1 b) du *Règlement de régie interne* du cégep;

CONSIDÉRANT - le plan stratégique du Cégep de Lévis;

CONSIDÉRANT - la recommandation de la Direction des études;

CONSIDÉRANT - la recommandation de la Direction générale;

CONSIDÉRANT - l'avis favorable de la Commission des études;

Il est proposé par M. Patrick Bourget, appuyé par M. Gaétan Noël et résolu à l'unanimité

QUE - le conseil d'administration abroge la *Politique institutionnelle de probité intellectuelle en recherche*;

- QUE - le conseil d'administration adopte la *Politique institutionnelle de la recherche*.

14.0 PROGRAMMATION INSTITUTIONNELLE

La directrice des études mentionne qu'il s'agit d'un projet en collaboration avec le Cégep d'Alma qui a pour but d'offrir une formation liée à l'exploitation d'une entreprise apicole.

Il est souligné le prix régional remporté par Coapicole, Jeune coop du Cégep de Lévis, lors du gala « OSEntreprendre ».

Résolution CA-3542

- CONSIDÉRANT - les articles 5 à 11 du *Règlement sur le régime des études collégiales*;
- CONSIDÉRANT - l'article 17.2 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*;
- CONSIDÉRANT - l'article 3.2.3 du *Règlement de régie interne* du cégep;
- CONSIDÉRANT - les travaux d'élaboration et d'analyse réalisés par le département concerné;
- CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction des études et de la Direction de la formation continue et des services aux entreprises;
- CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction générale;
- CONSIDÉRANT - l'avis favorable de la Commission des études;

Il est proposé par Mme Suzanne Rancourt, appuyé par Mme Mireille Doyon et résolu à l'unanimité

- QUE - le conseil d'administration adopte la modification proposée à la programmation institutionnelle, soit l'ajout de l'AEC CNE.0Y *Exploitation d'une entreprise apicole*.

15.0 SUSPENSION DES ADMISSIONS POUR LE PROGRAMME DE BUREAUTIQUE

La directrice adjointe des études, Mme Caroline Boucher, est invitée à se joindre à l'assemblée pour la présentation de ce point. Elle rappelle les programmes offerts au cégep issus du secteur « Administration, commerce et informatique », soit : *Techniques de comptabilité et gestion, Gestion de commerces* et *Techniques de bureautique*. Elle souligne que ces trois programmes seront remplacés par *Techniques d'administration et de gestion*

dont l'implantation, au Cégep de Lévis, est prévue à l'automne 2025. Il est précisé que ces programmes demeurent en vigueur d'ici là. Cependant, en raison de la seule demande d'admission reçue pour le programme *Techniques de bureautique* pour l'automne 2023 et à la suite de l'analyse liée au potentiel de recrutement, il est recommandé de suspendre les admissions, et ce, jusqu'à l'implantation du nouveau programme en administration, lequel intégrera cette discipline. Elle souligne que les étudiantes de deuxième et de troisième année pourront poursuivre leur formation ici au cégep jusqu'à la diplomation.

La directrice des études fait état de l'approche et des démarches effectuées auprès des professeur(e)s de Bureautique dont la fermeture du département est prévue pour l'automne 2025.

Le nouveau programme *Techniques d'administration et de gestion* fera l'objet d'une présentation au conseil lors d'une prochaine séance.

Des échanges ont lieu sur :

- la baisse des demandes d'admission pour le programme *Techniques de bureautique* qui est aussi notée dans les autres cégeps;
- la formation en Bureautique qui est offerte à 100% en ligne au Cégep de Thetford;
- l'enjeu de la formation à distance qui fait l'objet d'un débat national;
- le mode de formation qui correspond le mieux selon le contexte puisque celui des étudiant(e)s adultes est différent de celui des étudiant(e)s du secteur régulier.

Résolution CA-3543

CONSIDÉRANT - l'article 6 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* qui stipule qu'un collège est une personne morale qui peut notamment mettre en œuvre les programmes pour lesquels il a reçu l'autorisation du ministre, lequel peut réviser cette autorisation;

CONSIDÉRANT - l'article 17.0.2 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* qui stipule que doivent être soumis à la Commission des études, avant leur discussion par le conseil, les projets de programmes d'études du collège;

CONSIDÉRANT - les rencontres tenues avec les parties prenantes;

CONSIDÉRANT - la recommandation favorable de la Direction des études;

CONSIDÉRANT - l'avis favorable de la Commission des études;

Il est proposé par Mme Mireille Doyon, appuyé par M. Raphaël Samson et résolu à l'unanimité

- QUE
- le conseil d'administration autorise le cégep à suspendre les admissions pour le programme 412.A0 *Techniques de bureautique* pour l'automne 2023 et pour l'automne 2024, soit d'ici l'implantation du nouveau programme 410.G0 *Techniques d'administration et de gestion*.

Les membres conviennent d'une pause de 10 minutes. La séance reprend à 20h35.

16.0 ÉVALUATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

La présidente remercie les membres qui ont complété le formulaire d'évaluation et souligne l'importance de poursuivre cette pratique.

La secrétaire du conseil communique les faits saillants des résultats du sondage effectué cette année, et ce, en les comparant à ceux de 2020-2021 et 2021-2022. Elle rappelle que le questionnaire vise à évaluer les éléments liés à la formation de l'administrateur, la préparation ainsi que la gestion et le contenu des réunions, l'ambiance lors des séances, les comités statutaires du conseil et l'apport des administrateurs(trices). Il est souligné une nette amélioration des résultats depuis le premier sondage. Pour ce qui est des deux éléments qui nécessitent une attention particulière, soit le temps de discussion pour les éléments de décision et le suivi du plan stratégique, il est mentionné que le comité de gouvernance et d'éthique s'y penche afin que soient apportées des améliorations l'an prochain.

Elle fait aussi part des commentaires anonymes, lesquels ne figurent pas dans le document soumis préalablement aux membres. Parmi ceux-ci, elle mentionne :

- les formations souhaitées liées:
 - aux rôles et responsabilités des gestionnaires, des coordonnateurs de département, des syndicats, etc. (pour les membres de l'externe);
 - aux budgets (fonctionnement et investissement);
 - à la responsabilité civile des administrateurs;
- le leadership dont fait preuve la présidente du conseil;
- la qualité du travail de la technicienne de la Direction générale pour la préparation et l'organisation des réunions;
- les activités sociales qui favorisent une meilleure connaissance des membres;
- les visites qui permettent de mieux connaître certains lieux du cégep;
- les présentations étudiantes qui sont très appréciées.

Il est souligné que 10 membres ont complété le questionnaire. Le directeur général et la directrice des études n'ont pas répondu pour ne pas influencer les résultats, ainsi que les étudiants compte tenu de l'échéance de leur mandat. Il est aussi rappelé qu'un poste est toujours vacant, soit l'un des deux sièges réservés aux membres socioéconomiques.

En complément aux commentaires soulevés ci-haut, d'autres sont émis en lien avec :

- l'apport de l'expérience de chacun des membres qui est à mettre davantage à profit;
- l'importance des formations. À ce sujet, il suggéré d'en ajouter une sur les catégories de propositions. De plus, il est mentionné que des formations en ligne pourraient être intéressantes pour un nouveau membre du conseil;
- l'utilité de la mise en contexte et de la réflexion qui a mené à la recommandation dans la présentation d'un dossier de décision;
- l'optimisation du temps du conseil visant une plus longue période d'échanges sur les sujets ayant une plus-value.

17.0 CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023-2024

17.1 CALENDRIER DES SÉANCES

La secrétaire du conseil présente le projet de calendrier des séances du conseil pour la prochaine année scolaire. Elle attire l'attention des membres sur une assemblée extraordinaire prévue le 29 août.

Résolution CA-3544

- CONSIDÉRANT - l'article 4.1 du *Règlement de régie Interne* qui stipule que « le calendrier des Assemblées ordinaires est déterminé lors de la dernière séance ordinaire précédant la fin de chaque exercice financier »;
- CONSIDÉRANT - la nécessité pour les membres du conseil de connaître, à l'avance, les dates des séances;
- CONSIDÉRANT - les obligations gouvernementales liées à l'adoption de certains documents, et ce, à des dates précises;
- CONSIDÉRANT - que certains éléments du travail des directions nécessitent l'approbation par le conseil;

Il est proposé par Mme Suzanne Rancourt, appuyé par M. Denis Daigle et résolu à l'unanimité

- QUE - le conseil d'administration adopte le calendrier 2023-2024 des séances du conseil tel que présenté.

17.2 PROJET DE PLAN DE TRAVAIL

Il est mentionné, par la secrétaire du conseil, qu'un certain nombre de dossiers sont présentés annuellement au conseil et que ceux-ci sont prévus au calendrier en fonction des obligations liées aux échéances. Le directeur général précise que les

dossiers inscrits comme étant à confirmer doivent être considérés comme des dossiers potentiels, ce qui nécessite une certaine flexibilité au calendrier.

Des échanges ont lieu sur les motifs expliquant le nombre de séances du conseil par session ainsi que sur l'état d'avancement des travaux en lien avec la révision de la réglementation. Une nouvelle version du calendrier lié à l'adoption des politiques et règlements par le conseil sera déposée dans le groupe Teams du conseil lorsqu'il aura été mis à jour.

18.0 ÉLECTIONS DES MEMBRES POUR 2023-2024

Puisqu'un certain nombre d'administrateurs(trices) seront nommé(e)s ultérieurement au conseil d'administration, il est souligné que l'élection des membres pour siéger aux différents comités statutaires reviendra de nouveau à l'ordre du jour afin de combler tous les sièges. D'ici là, le quorum sera en fonction du nombre de membres élus.

18.1 PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Présidence

La secrétaire du conseil invite les membres à soumettre des candidatures pour assumer la présidence à compter de la nouvelle année scolaire.

M. Jean Caron propose la candidature de M. Denis Daigle, laquelle est appuyée par Mme Mireille Doyon.

Il est précisé que seuls les membres externes peuvent être nommés à la présidence et à la vice-présidence du conseil d'administration.

M. Daigle accepte. Puisqu'aucune autre candidature n'est soumise, celui-ci est élu. Il communique son intérêt et sa motivation à assumer cette fonction.

Vice-présidence

Mme Mireille Doyon propose la candidature de Mme Geneviève Lemieux, laquelle est appuyée par M. Gaétan Noël.

Mme Lemieux étant absente, la secrétaire du conseil fait part de l'intérêt signifié préalablement par celle-ci pour occuper cette fonction.

Puisqu'aucune autre candidature n'est soumise, Mme Lemieux est élue.

Résolution CA-3545

CONSIDÉRANT - l'article 2.8 a) du *Règlement de régie interne*, lequel stipule : « Sous réserve de l'article 14 de la Loi, les Membres du Conseil procèdent à l'élection à la présidence et à la vice-présidence du Conseil lors de la dernière Assemblée régulière de l'Année. S'il survient une vacance à l'un de ces postes, le Conseil procède dans les trente (30) Jours ouvrables à l'élection d'une personne éligible pour assurer la succession. Les candidatures admissibles sont celles ne faisant pas partie des membres du personnel du Cégep, ni des membres Étudiant(e)s »;

CONSIDÉRANT - la mise en candidature de M. Denis Daigle;

CONSIDÉRANT - l'accord et l'intérêt de M. Daigle à assumer la présidence du conseil;

Il est résolu unanimement

QUE - M. Denis Daigle soit élu à la présidence du conseil d'administration pour 2023-2024.

VICE-PRÉSIDENTE

CONSIDÉRANT - l'article 2.8 a) du *Règlement de régie interne*, lequel stipule : « Sous réserve de l'article 14 de la Loi, les Membres du Conseil procèdent à l'élection à la présidence et à la vice-présidence du Conseil lors de la dernière Assemblée régulière de l'Année. S'il survient une vacance à l'un de ces postes, le Conseil procède dans les trente (30) Jours ouvrables à l'élection d'une personne éligible pour assurer la succession. Les candidatures admissibles sont celles ne faisant pas partie des membres du personnel du Cégep, ni des membres Étudiant(e)s »;

CONSIDÉRANT - la mise en candidature de Mme Geneviève Lemieux à la vice-présidence du conseil;

CONSIDÉRANT - l'accord et l'intérêt de Mme Lemieux à assumer la vice-présidence du conseil;

Il est résolu unanimement

QUE - Mme Geneviève Lemieux soit élue à la vice-présidence du conseil d'administration pour 2023-2024.

18.2 COMITÉ EXÉCUTIF

À la suite du processus de nomination des membres des comités relevant du conseil d'administration, la secrétaire du conseil mentionne qu'elle a reçu, pour le comité exécutif, qu'une seule candidature, soit celle de Mme Mireille Doyon.

Résolution CA-3546

- CONSIDÉRANT - l'article 16 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* qui stipule ceci : « L'administration courante du collège relève d'un comité exécutif qui exerce en outre les autres pouvoirs qui lui sont conférés par règlement du Collège. [...]. Le conseil élit parmi ses membres ceux qui font partie du comité exécutif. Le directeur général préside le comité exécutif dont il est membre ex officio »;
- CONSIDÉRANT - les articles du *Règlement de régie interne* relatifs à la composition et à la nomination des membres du comité exécutif:

5.1 Composition

- a) Le comité exécutif se compose de cinq (5) membres soit : la direction générale qui en assume la présidence selon l'article 16 de la Loi, la présidence, la vice-présidence du Conseil ainsi que deux autres Membres du Conseil, un provenant de l'externe et l'autre de l'interne, à l'exception de la direction des études;
- b) Nul ne peut siéger comme membre du comité exécutif s'il n'est pas Membre du Conseil;
- c) La durée du mandat des membres élus au comité exécutif est d'un (1) an et se termine avec la nomination de leurs successeurs.

5.2 Nomination

- a) Sauf pour les membres désignés d'office, le Conseil élit, parmi ses membres, ceux qui sont membres du comité exécutif, habituellement à la dernière Assemblée ordinaire de l'Année;
- b) Advenant une vacance au comité, le Conseil désigne parmi ses membres une personne pour terminer le mandat, en respectant la représentation

Il est proposé par Mme Isabelle Tremblay, appuyé par M. Jean Caron et résolu à l'unanimité

- QUE - soit nommée Mme Mireille Doyon (membre externe) pour siéger au comité exécutif pour l'année 2023-2024.

Ce point reviendra à l'ordre du jour d'une prochaine séance pour la nomination d'un membre interne afin de compléter la composition du comité.

18.3 COMITÉ D'AUDIT

Deux candidatures ont été reçues, soit celle de M. Gaétan Noël ainsi que celle de Mme Isabelle Tremblay. Il est rappelé qu'une candidature ne peut être soumise séance tenante puisque le *Règlement de régie interne* prévoit un délai de cinq jours civils avant l'assemblée (article 8.1.5) pour le dépôt d'une candidature.

Résolution CA-3547

- CONSIDÉRANT - que le comité d'audit est l'un des comités statutaires du conseil d'administration ;
- CONSIDÉRANT - le mandat du comité d'audit lié à la surveillance de l'information financière et de la gestion des risques;
- CONSIDÉRANT - l'article 8.1.2 du *Règlement de régie interne* relatif à la composition des comités statutaires du conseil d'administration, soit trois (3) membres externes et deux (2) membres internes du conseil ;

Il est proposé par Mme Suzanne Rancourt, appuyé par Mme Mireille Doyon et résolu à l'unanimité

- QUE - soient nommés les membres suivants pour siéger au comité d'audit pour l'année 2023-2024 :

Membre externe : M. Gaétan Noël

Membre interne : Mme Isabelle Tremblay

Ce sujet reviendra à une prochaine assemblée du conseil pour combler les trois sièges vacants, soit pour la nomination de deux membres externes et d'un membre interne.

18.4 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

La secrétaire du conseil mentionne qu'elle a reçu deux candidatures pour siéger à ce comité, soit celle de Mme Suzanne Rancourt ainsi que celle de Mme Christine Lévesque.

Résolution CA-3548

- CONSIDÉRANT - que le comité des ressources humaines est l'un des comités statutaires du conseil d'administration;
- CONSIDÉRANT - le mandat du comité des ressources humaines qui consiste à examiner les aspects des ressources humaines relevant de la compétence du conseil et de lui faire des recommandations;
- CONSIDÉRANT - l'article 8.1.2 du *Règlement de régie interne* relatif à la composition des comités statutaires du conseil d'administration, soit trois (3) membres externes et deux (2) membres internes du conseil;

Il est proposé par M. Patrick Bourget, appuyé par M. Guy Patterson et résolu à l'unanimité

- QUE - soient nommés les membres suivants pour siéger au comité des ressources humaines pour l'année 2023-2024 :

Membre externe : Mme Suzanne Rancourt

Membre interne : Mme Christine Lévesque

Puisque trois postes sont vacants, ce point reviendra à l'ordre du jour d'une prochaine rencontre pour la nomination de deux membres externes et d'un membre interne.

18.5 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

La secrétaire du conseil fait part des quatre candidatures qu'elle a reçues pour siéger à ce comité.

Résolution CA-3549

- CONSIDÉRANT - que le comité de gouvernance et d'éthique est l'un des comités statutaires du conseil d'administration;
- CONSIDÉRANT - le mandat du comité de gouvernance et d'éthique qui consiste à assurer le bon fonctionnement du conseil et de ses comités dans l'exercice de leurs pouvoirs relatifs à l'administration et au développement du cégep et qu'il doit aussi voir au respect du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs;

CONSIDÉRANT - l'article 8.1.2 du *Règlement de régie interne* relatif à la composition des comités statutaires du conseil d'administration, soit trois (3) membres externes et deux (2) membres internes du conseil ;

Il est proposé par Mme Suzanne Rancourt, appuyé par Mme Isabelle Tremblay et résolu à l'unanimité

QUE - soient nommés les membres suivants pour siéger au comité de gouvernance et d'éthique pour l'année 2023-2024 :

Membres externes : M. Jean Caron
Mme Caroline Marcotte
Mme Geneviève Lemieux

Membre interne : M. Patrick Bourget

Compte tenu qu'il reste un siège à combler pour compléter la composition de ce comité, ce sujet reviendra à une prochaine assemblée du conseil pour la nomination d'un membre interne.

Le directeur général prend la parole pour remercier la présidente du conseil d'administration qui termine son mandat à la fin juin. Il souligne sa rigueur, la qualité de son animation, son ouverture aux discussions et son suivi rigoureux des dossiers. Mme Lafrenière exprime sa reconnaissance pour la disponibilité des membres, les échanges enrichissants et cette capacité de travailler ensemble. Elle remercie les administrateurs(trices) qui se sont impliqué(e)s dans les différents comités du conseil, ce qui a favorisé l'avancement de plusieurs dossiers.

19.0 RAPPORT DES COMITÉS

19.1 COMMISSION DES ÉTUDES

La directrice des études résume les sujets traités lors de la rencontre du 28 mars, conformément au procès-verbal déposé.

19.2 COMITÉ EXÉCUTIF

Le directeur général fait état des décisions prises lors des rencontres du 25 avril et du 9 mai. Puisque ces procès-verbaux ont été adoptés lors de l'assemblée de 17h30 aujourd'hui, ceux-ci seront déposés dans le portail du conseil d'administration.

19.3 COMITÉ D'AUDIT

Le président du comité rappelle qu'il avait résumé, le 25 avril dernier, les sujets traités par le comité d'audit lors de sa rencontre du 14 mars. Compte tenu que le procès-verbal est maintenant adopté, il souligne qu'il a été déposé dans le répertoire de la présente séance.

Une autre rencontre s'est tenue le 5 juin dernier. Lors de celle-ci, il fut question de l'autoévaluation du comité d'audit et de la révision de son plan de travail 2023-2024 ainsi que des budgets de fonctionnement et d'investissement pour lesquels le comité a recommandé, au conseil, leur adoption. Le procès-verbal de cette réunion sera disponible à la suite de son adoption.

19.4 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

En l'absence du président de ce comité, la secrétaire du conseil communique les points sur lesquels se sont penchés les membres lors de la rencontre du 23 mai. Elle rappelle le mandat du comité, lequel est inscrit dans le cadre de référence de cette instance.

L'un de mandats du comité étant de veiller à l'application du processus d'évaluation des hors-cadres, il est confirmé que toutes les étapes ont été respectées rigoureusement et que les résultats des évaluations du directeur général et de la directrice des études démontrent une appréciation positive.

Un membre fait un lien avec le jugement de la Cour d'appel du Québec, le 2 mai dernier, qui confirme la décision rendue par la Cour supérieure, le 13 décembre 2021, à propos de l'interprétation de l'article 12 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* portant sur les conflits d'intérêts. La Cour confirme que les administrateurs(trices) de l'interne ont le droit de participer aux délibérations et au vote relatif à l'évaluation annuelle du directeur général et du directeur des études. Il est souligné que cette décision du tribunal fait suite à un différend survenu au Cégep de Shawinigan en raison de l'exclusion des membres internes du conseil aux délibérations liées à l'évaluation annuelle des hors-cadres.

Des échanges ont lieu sur la pratique au Cégep de Lévis entourant ce processus qui passe par le comité des ressources humaines (CRH), lequel inclut deux membres internes dans sa composition, en plus des trois membres externes. Il est précisé que les membres du CRH prennent connaissance du rapport d'évaluation et qu'ils peuvent le questionner et voter, le cas échéant, avant de le signer. Un lien est fait avec le *Règlement no 20 relatif au renouvellement de mandat du directeur général et du directeur des études*, lequel est en révision et qui prévoit, notamment, une évaluation.

19.5 COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Le président du comité communique les principaux points traités lors des rencontres du 16 mai et du 6 juin. Il remercie tous les membres qui ont siégé à ce comité cette année et souligne le plaisir d'avoir travaillé avec ces gens. Il remercie également M. Brasset pour sa contribution, Mme Lafrenière pour sa confiance ainsi que Mme Joncas pour la qualité de son travail à l'intérieur des comités du conseil.

19.6 COMITÉ AD HOC DU PLAN STRATÉGIQUE

La prochaine rencontre sera fixée au début de la session d'automne 2023.

19.7 DÉCISIONS PRISES PAR LE DIRIGEANT D'ORGANISME

Conformément à l'article 4.1.1 *Règlement no 25 concernant la délégation des pouvoirs dévolus au dirigeant de l'organisme en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q. 2006, chapitre 29) et de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (L.Q. 2014, chapitre 17), le directeur général fait rapport des décisions prises dans le cadre de cette délégation, et ce, pour la période du 12 avril au 30 mai 2023. Celles-ci concernent des dépenses supplémentaires liées au contrat de construction du centre sportif, le contrat avec Skytech et l'adhésion à un regroupement d'achats pour du mobilier administratif.

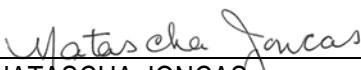
20.0 PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance ordinaire du conseil est prévue le mardi 26 septembre 2023. Cependant, une assemblée extraordinaire est requise le 29 août pour la délivrance de DEC et d'AEC en vue de la Cérémonie de remise des diplômes.

La présente rencontre étant la dernière présidée par Mme Lafrenière, celle-ci adresse un mot de remerciement à tous les membres du conseil et de la direction pour la qualité de leur travail et leur engagement dans la réalisation de la mission du cégep. Elle souligne le travail très apprécié de M. Brasset dans son mandat d'accompagnement ainsi que la contribution de la secrétaire générale et de la technicienne de la Direction générale pour le bon fonctionnement du conseil.

21.0 LEVÉE DE LA RENCONTRE

Mme Edith Lafrenière propose la levée de l'assemblée à 21h32.


NATASCHA JONCAS
SECRÉTAIRE DU CONSEIL


EDITH LAFRENIÈRE
PRÉSIDENTE